



Assistant dentaire

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement assistant dentaire

Prix: 325€ par an

Durée: 1 an

Pratique en entreprise obligatoire (250h)

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Et assister à une séance d'information OBLIGATOIRE en téléconférence :

- le 20/08 à 15h00 [via le lien suivant](#)
- ou le 08/09 à 18h00 (sous réserve du nombre d'inscrits) [via le lien suivant](#)

Formation en chef d'entreprise

Description

La formation d'assistant dentaire est complète pour l'année académique 2020-2021. Vous pouvez néanmoins [vous inscrire sur liste d'attente](#) au cas où une place se libérerait.

Assurer le secrétariat et la gestion du cabinet dentaire

En tant qu'assistant dentaire, vous occupez une place importante dans un cabinet. Pour assurer la bonne marche du cabinet, vous réalisez diverses tâches administratives. D'une part, vous gérez les stocks du matériel dentaire et des fournitures (inventaire, commande, rangement des produits). D'autre part, vous assurez le suivi du courrier du cabinet (classement et archives des documents) et la gestion financière courante (enregistrement des factures, suivi des paiements, préparation de la petite comptabilité...).

Par ailleurs, la dimension relationnelle du métier est primordiale. Vous accueillez les patients, préparez leur dossier médical et les prenez en charge tout au long de la consultation.

Enfin, vous gérez efficacement la communication et la collaboration avec les différents acteurs du parcours des soins dentaires (équipe de soins, laboratoires de prothèses, mutuelles, assurances, fournisseurs divers...)

Débouchés

Au bout d'un an de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler comme employé au sein d'un cabinet dentaire ou d'une autre structure de soins (hôpital, clinique...)
- Vous perfectionner et suivre une autre formation dans le secteur des soins dentaires

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être assistant dentaire ?

Vous devez être organisé, avoir le contact facile et un intérêt pour le monde médical.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer des compétences techniques et un sens de la précision.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- Lundi et mardi (heure à déterminer)

Programme

Cours professionnel (356h en 1 an)

- Communication et gestion d'équipe (24h)
- Accueil des patients et agenda (24h)
- Néerlandais professionnel (24h)
- Bureautique (48h)
- Courrier professionnel (20h)
- Dossier médico administratif du patient (28h)
- Gestion des stocks (16h)
- Assistance administrative à la gestion du cabinet dentaire (16h)

- Anatomie, physiologie et pathologies dentaires (12h)
- Imagerie, radiologie et radioprotection (12h)
- La santé du patient (16h)
- Hygiène au cabinet dentaire (12h)
- Dentisterie opératoire et matériaux (16h)
- Endodontie (12h)
- Orthodontie (12h)
- Parodontologie (12h)
- Pédodontie ou dentisterie pédiatrique (4h)
- Prothèse et implantologie (20h)
- Chirurgie bucco-dentaire (12h)
- Secourisme/premiers soins (16h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'auditeur se voit délivrer un diplôme de coordination et encadrement.